



Le contexte de la transition en FWB Cadre et balises d'une politique de promotion de la réussite

Marc Romainville, UNamur

Pôle académique namurois, le 25 avril 2017

*« COMMENT FAVORISER LA TRANSITION ENTRE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ? »*

Plan

1. La politique du « libre accès »
2. Le cadre législatif de l'aide à la réussite dans le supérieur

1. Un contexte sournois de « libre accès »

Obligation scolaire longue, absence d'épreuve externe standardisée finale, omnivalence des diplômes

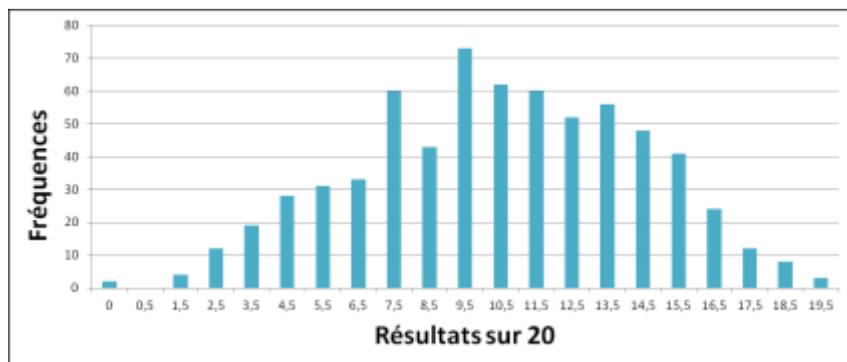
+

Absence de sélection, de filtres et de contingentements



Taux **échec** et **abandon** élevés, déterminés par le parcours (établissement, filière, réussite) et les acquis scolaires antérieurs ainsi que l'origine sociale

Exemple : maîtrise des prérequis de mathématique



Moyenne : 10,5
Médiane : 10,6
Ecart-type : 3,9

671 étudiants

Relation maîtrise des prérequis & parcours

Variabes / Groupes	G17	G27	G16	G23	G18	G25	G19
Nationalité							
Bisiteur				.18*	-.24**	-.31***	.43***
Année de sortie de secondaire							
Filière en secondaire			-.16**				-.49***
Pourcentage en secondaire	.34*	.35***		.18*	.24**		.44***
Redoublement en secondaire			-.17**				
Année spéciale math ou sciences							
Autres Etudes entreprises avant cette rentrée							
Diplôme de la mère		.14 ns					
Diplôme du père							
Cours de Langues Anciennes		.21**					
Cours de Math	.47*	.25***	.48***	.39***	.50***	.50***	.28*
Cours de Sciences	.36*						
Cours de Langues Modernes							
Cours d'Histoire Géo							
Cours de Français							
Cours de Science Eco et Soc				-.21**		.27**	
Cours d'Arts et Sports			-.16**				
R ²	.60	.27	.40	0.32	0.41	0.38	0.58
R ² _{Adj}	.54	.24	.39	0.29	0.39	0.35	0.52
N	32	167	235	136	98	79	41

Maîtrise de ce prérequis & réussite académique

Tableau 11.4 : Coefficients de corrélation de Pearson entre les résultats aux Passeports « mathématiques » et la réussite académique ou la réussite à un cours

Passeports	Réussite académique	Réussite cours
Math (version 1)	0.36***	0.50***
Math (version 2)	0.61***	0.62**
Math (version 3)	0.39***	0.41***
Math (version 4)	0.24***	0.46***
Math (version 5)	0.43***	0.42***
Math (version 6)	0.49***	0.53***
Math (version 7)	0.44***	0.54***
Math (version 8)	0.52***	0.41**

*** p<0.005; ** p<0.020; * p<0.05

2. Le cadre législatif

- Décret du 31 mars 2004, décret dit « de Bologne »
 - Crée les Académies
 - Organise l'aide à la réussite via leurs Centres de didactique supérieure (chapitre V)
 - acquisition de méthodes et techniques
 - outils d'autoévaluation et services de conseil permettant de déceler les compétences des étudiants ou leurs lacunes éventuelles
 - enseignements en petits groupes
 - méthodes didactiques innovantes

2. Le cadre législatif (II)

- Décret du 17 juillet 2008 démocratisant l'enseignement supérieur, oeuvrant à la promotion de la réussite des étudiants...
 - Liste plus précise des mesures (chapitre 1 article 1) y compris évaluation des enseignements par les étudiants (article 5)
 - Nouveautés
 - affectation obligatoire de personnel spécifique (service d'aide à la réussite)
 - mise en place obligatoire d'une politique ciblée sur les populations défavorisées
 - accompagnement des enseignants

2. Le cadre législatif (III)

- Décret du 7 novembre 2013 dit « paysage »
 - Mesures spécifiques d'aide à la réussite
 - Transfert des compétences aux CDiS des pôles
 - Commission de l'aide à la réussite (CAR) de l'ARES
 - Nouveauté dans les mesures spécifiques (chapitre XI) : « accompagnement des étudiants dans le choix de leur programme d'études et des activités de remédiation ou plus généralement d'aide à la réussite et dans l'interprétation de leurs résultats »

2. Le cadre législatif (IV)

- Cadre plus général de cette promotion
 - Suppression de la notion d'année
 - ⇒ déplace la question de la réussite vers le « temps mis à réussir »
 - Officialise la schizophrénie entre formation et évaluation : « A l'issue de chacun de ces quadrimestres est organisée une période d'évaluation permettant l'acquisition de crédits »
 - ⇒ complexifie l'organisation d'une évaluation continue, même si l'article 137 stipule que « L'évaluation correspondant à un enseignement peut consister en un examen oral et/ou écrit, une évaluation artistique, une **évaluation continue** ou tout autre travail effectué par l'étudiant à cet effet. »

Dans le flou, on n'attend pas de la clarté qu'elle fasse toute la lumière.

Jean Rouaud



Le contexte de la transition en FWB

Cadre et balises d'une politique de promotion de la réussite

Marc Romainville, UNamur

Pôle académique namurois, le 25 avril 2017

« COMMENT FAVORISER LA TRANSITION ENTRE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ? »